



**Mémoire pour les consultations prébudgétaires  
en prévision du budget fédéral 2023**

**Par : Comptables professionnels agréés du Canada**

**Octobre 2022**

## Principales recommandations

Le gouvernement fédéral devrait :

1. mettre en place un cadre national de protection des dénonciateurs pour lutter contre les crimes financiers;
2. accroître le soutien aux PME en réduisant le fardeau réglementaire et de conformité afin de stimuler la croissance économique;
3. améliorer la prestation des services dans le système d'immigration du Canada afin de répondre aux besoins du marché du travail en accélérant le traitement des demandes, en réglant les dossiers en attente et en déployant davantage de mesures pour assurer la réussite des nouveaux arrivants.

## À propos de notre organisation

[Comptables professionnels agréés du Canada \(CPA Canada\)](#) travaille en collaboration avec les ordres de CPA des provinces, des territoires et des Bermudes, et représente la profession comptable canadienne sur les scènes nationale et internationale. La profession canadienne peut ainsi faire la promotion de pratiques exemplaires, favorables aux entreprises et à la société en général, et préparer ses membres aux défis posés par un contexte en évolution constante, marqué par des changements sans précédent. Forte de plus de 220 000 membres, CPA Canada est l'une des plus grandes organisations comptables nationales au monde.

La défense de l'intérêt public dans des enjeux qui comptent pour les particuliers, les entreprises et l'économie se situe au cœur de la mission de CPA Canada. L'organisation entend contribuer à l'élaboration des politiques publiques dans le respect de l'[idéal canadien d'une saine gestion](#), qui favorise l'équité, la compassion, l'inclusivité et l'égalité pour en arriver à une société saine et une économie prospère.

## Introduction

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 continuent de causer de graves difficultés aux Canadiens et de nuire à la reprise économique du pays. Le [Bulletin économique d'octobre 2022 de CPA Canada](#) indique que le déséquilibre entre la demande et l'offre a propulsé l'inflation à des niveaux jamais vus en 40 ans. Nous encourageons le gouvernement à intégrer dans son budget 2023 des mesures visant à réagir à la hausse du coût de la vie et à l'endettement élevé des ménages au Canada et à se rallier aux efforts soutenus de la Banque du Canada en vue de réduire l'inflation. CPA Canada reconnaît que la demande d'investissements publics est élevée, mais il est primordial que le gouvernement fédéral établisse une [cible et un cadre budgétaires](#) afin de répondre aux besoins prioritaires, et ce, en conservant une situation financière suffisamment solide pour résister aux perturbations imprévues.

Bien que le gouvernement fédéral ait enregistré un excédent de 10,2 G\$ au premier trimestre de l'exercice, nous sommes préoccupés par le fait qu'il mise toujours sur une réduction graduelle du ratio de la dette au PIB sans fixer de fourchette de limites ou d'objectifs. En effet, selon un récent sondage [CPA Canada Tendances conjoncturelles](#), 47 % des dirigeants d'entreprise interrogés se disent extrêmement ou très préoccupés par la situation financière du fédéral, alors que seulement 16 % se disent peu ou pas préoccupés. Quant au facteur le plus important pour assurer une gestion efficace des finances, la majorité des répondants, soit 38 %, demandent que l'on fixe des limites strictes aux dépenses et à l'endettement de l'État, 25 % veulent une meilleure surveillance des finances publiques, et 21 % tendent vers un examen indépendant des dépenses de l'État.

### 1. Renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent, notamment en mettant en place un cadre national de dénonciation des infractions et de protection des dénonciateurs

La lutte contre le blanchiment d'argent et les crimes financiers exige une stratégie à plusieurs volets. Même si le gouvernement fédéral a pris des mesures sur différents fronts, d'autres améliorations renforceraient l'efficacité du régime de lutte contre le blanchiment d'argent du Canada. Parmi les changements potentiels les plus utiles, notons : la **mise en place d'un cadre national de dénonciation des infractions et de protection des dénonciateurs**, soit la principale recommandation que nous proposons; la **facilitation d'un meilleur échange d'informations entre les participants au régime de**

**lutte provenant des secteurs public et privé au Canada; l'amélioration de la collaboration et de l'échange d'informations à l'échelle internationale en vue de mieux comprendre la provenance des fonds transférés au Canada.** Les deux dernières propositions ont été étudiées dans le rapport publié en 2018 par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, intitulé [Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes : faire progresser le Canada](#). Leur réexamen est de mise.

Comparativement aux autres pays, le Canada n'a pas encore mis adéquatement l'accent sur l'importance de la dénonciation des infractions et de la protection des dénonciateurs dans la lutte contre les crimes financiers et pour favoriser le signalement d'autres situations irrégulières. En ce qui concerne le régime fédéral de lutte contre le blanchiment d'argent, particulièrement, un problème majeur doit être résolu : la protection fédérale ne s'applique pas dans le cadre des poursuites au civil, sur le plan provincial, pour la dénonciation des infractions. En outre, des récompenses pour la dénonciation d'activités de blanchiment d'argent doivent être envisagées afin que les membres du public et les employés soient protégés contre les risques auxquels ils s'exposent en faisant ce qui est juste. À ce propos, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario offre des récompenses financières aux dénonciateurs, tandis qu'aux États-Unis, la loi contre le blanchiment d'argent (*Anti-Money Laundering Act*) en prévoit également.

Des ressorts territoriaux d'importance, comme les États-Unis, l'Union européenne et le Royaume-Uni, ont adopté des lois sur la protection des dénonciateurs qui viennent étayer, entre autres, leurs régimes de lutte contre le blanchiment d'argent. Toutefois, le Canada ne dispose pas encore de telles mesures, ce qui mine l'efficacité de celles prises par les gouvernements fédéral et provinciaux pour lutter contre le blanchiment d'argent provenant du crime. La reconnaissance de l'importance de la protection des dénonciateurs et de la pertinence des incitatifs peut encourager et permettre la transmission d'informations au régime de lutte contre le blanchiment d'argent et, éventuellement, à l'agence de lutte spécialisée proposée.

Étant donné les intentions du G20 de mettre en œuvre des dispositions détaillées et efficaces visant les dénonciateurs dans les secteurs public et privé, CPA Canada se demande comment le Canada peut améliorer sa position actuelle sans établir de cadre national de protection ni prévoir de récompenses pour ceux qui constatent et signalent des situations irrégulières, y compris en ce qui a trait au blanchiment d'argent.

## **2. Accroître le soutien aux PME en réduisant le fardeau réglementaire et de conformité afin de stimuler la croissance économique**

Alors que les économies dans le monde entier tentent de se remettre de la pandémie et que les entreprises essaient de retrouver un niveau normal d'activités, des problèmes importants ont fait surface : graves perturbations de la chaîne d'approvisionnement, pénurie de main-d'œuvre et hausse des coûts d'emprunt. Ces difficultés ont pour cause l'inflation élevée et de l'augmentation des taux d'intérêt. Elles sont amplifiées par les problèmes persistants auxquels font face les entreprises, problèmes liés à la paperasse excessive et à l'extrême complexité du système fiscal, deux facteurs qui ont généralement une incidence disproportionnée sur les petites et moyennes entreprises (PME) du Canada. CPA Canada est d'avis que le gouvernement fédéral doit adopter une approche plus proactive pour soutenir le secteur des PME en réduisant le fardeau réglementaire et de conformité.

Premièrement, selon l'examen de la *Loi sur la réduction de la paperasse* effectué par le Conseil du Trésor, **le gouvernement devrait réduire davantage le fardeau administratif et la paperasse imposés aux entreprises canadiennes.** Cette recommandation se fonde sur les conseils reçus au cours des consultations publiques tenues en 2019 sur la modernisation de la réglementation et publiés par la suite en novembre 2020 dans le rapport [Ce que nous avons entendu](#). Les parties prenantes y ont soulevé plusieurs thèmes transversaux importants pour améliorer l'efficacité de la réglementation et réduire le fardeau accumulé qui pèse sur les entreprises. Le rapport mentionne également que les parties prenantes sont d'avis que la *Loi sur la réduction de la paperasse* a peu ou pas d'incidence sur la réduction de l'ensemble du fardeau réglementaire. Pour remédier à cette situation, **le gouvernement devrait élargir la portée pour inclure à la fois le fardeau administratif et les fardeaux réglementaires généraux, y compris ceux qui découlent des règlements sur les impôts et d'autres exigences.** Selon nous, une meilleure intégration des considérations d'efficacité réglementaire et de croissance économique dans les mandats des organismes de réglementation, dont l'adoption des [principes clés cernés grâce aux consultations](#), contribuera à mieux harmoniser les régimes de réglementation.

Deuxièmement, nous attirons l'attention sur les travaux du [Groupe d'action sur les questions relatives aux petites entreprises](#) de l'Agence du revenu du Canada (ARC), qui a été mis sur pied afin de déterminer quelles pratiques administratives imposaient le plus grand fardeau aux petites entreprises et d'adopter une approche systémique pour réduire ce dernier dans l'ensemble de l'Agence. Au total, 61 mesures concrètes ont été retenues par le groupe d'action dans son rapport de 2007; elles ont toutes été traitées par l'ARC dans son [Rapport d'achèvement des mesures de suivi](#) de 2011. Plus de 10 ans après, la paperasse et le fardeau de conformité demeurent un sérieux problème pour le secteur des PME que l'ARC et le ministère des Finances du Canada doivent régler en collaboration. CPA Canada encourage ainsi l'ARC et le ministère des Finances du Canada à créer un **comité consultatif mixte sur la simplification du régime fiscal pour les PME**, qui sera en mesure de proposer au gouvernement des mesures concrètes visant à réduire considérablement, une fois pour toutes, le fardeau de conformité imposé aux PME.

Troisièmement, nous recommandons que l'ARC **tienne une nouvelle série de consultations *Mieux vous servir* afin de continuer à simplifier ses programmes et services et à les orienter davantage sur les clients, et de résoudre certaines des difficultés liées aux services qui ont fait récemment surface, au cours de la pandémie de COVID-19.** Des consultations en personne dans l'ensemble du pays ont été tenues avec des PME et des comptables en 2012, 2014, 2016 et 2018 dans le cadre de cette initiative et des consultations *Mieux servir les Canadiens*. Bien entendu, ces initiatives ne se sont pas poursuivies après le début de la pandémie. Toutefois, ces consultations bisannuelles représentaient une excellente occasion pour les CPA de présenter des commentaires et des suggestions sur les mesures que peut prendre l'ARC pour aider ces professionnels et leurs clients, dont les PME, à respecter leurs obligations fiscales. De plus, elles ont également permis d'apporter d'importantes améliorations pratiques aux programmes et aux services de l'ARC au cours des dernières années.

### **3. Améliorer la prestation des services dans le système d'immigration du Canada afin de répondre aux besoins du marché du travail en accélérant le traitement des demandes, en réglant les dossiers en attente et en déployant davantage de mesures pour assurer la réussite des nouveaux arrivants**

Bien que le chômage au Canada ait atteint un niveau historiquement peu élevé et que la demande de main-d'œuvre soit forte, l'écart de compétences qui persiste amplifie les difficultés de l'économie post-ralentissement. Nous sommes d'avis que cette situation offre au gouvernement fédéral une occasion

**d'utiliser les politiques d'immigration pour aider à répondre aux besoins du marché du travail. À cette fin, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada doit disposer des ressources nécessaires pour accélérer le temps de traitement des demandes et régler les dossiers en attente.**

En outre, le Canada doit intégrer les nouveaux arrivants plus efficacement dans la main-d'œuvre. Bien que diverses autorités compétentes et différents organismes de réglementation ainsi que les employeurs aient tous un rôle à jouer dans cette intégration, le gouvernement fédéral apporte une contribution importante par l'intermédiaire du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers. L'[évaluation de 2020](#) du programme a révélé le besoin d'exercer un leadership fédéral et d'assurer une coordination dans ce régime au sein duquel interviennent différents acteurs. Nous encourageons le gouvernement à s'inspirer des résultats favorables du programme de prêts pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers et des projets pilotes d'expérience de travail au Canada, qui aident à combler les écarts de compétences des nouveaux arrivants. Selon le rapport d'évaluation, deux tiers des bénéficiaires de prêts auraient pris plus de temps pour réaliser leur plan de reconnaissance de leurs titres de compétences en l'absence du programme.

### **Conclusion**

Heureuse de pouvoir présenter ses commentaires au Comité dans le cadre de la consultation prébudgétaire, CPA Canada est impatiente de participer aux délibérations.